

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D201

Séance du 28 octobre 2010 - Convocation du 21 octobre 2010

Compte rendu affiché le 5 novembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mlle ROGER par Mme GOYON, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Création opération équipement : terrain de football synthétique

Les collectivités territoriales ont la possibilité de créer des opérations d'équipement. La norme budgétaire et comptable M14 permet de créer des opérations d'équipement qui fonctionnent comme un chapitre budgétaire. Les opérations d'équipement peuvent être créées à l'initiative de la collectivité.

Il est rappelé, par ailleurs, qu'un important programme relatif de réalisation d'un terrain de football synthétique au complexe sportif Jean Oboussier va être réalisé.

Ce programme étant d'un montant conséquent pour le budget communal et afin d'en suivre au plus près l'évolution, il est proposé de créer une opération qui sera codifiée 0041.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable et budgétaire M14,
- VU le Budget Primitif,
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement "0041 - Terrain synthétique de football Complexe Jean Oboussier"**
- **DIT que cette opération est considérée comme un chapitre budgétaire en vertu de la norme comptable et budgétaire M14,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 octobre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/11/2010
- Publication ou affichage le 04/11/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 novembre 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.